Rédaction: Rue de la Balance 6

**ABONNEMENTS** 

Un an . . . . . . . Fr. 8 -Trois mois . . . . . , 2 -

Les manuscrits non insérés ne sent pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

#### ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois

Réclames: 30 centimes

Huitième année. — Nº 13

Rédacteur responsable: WALTER BIOLLEY

Mardi 2 février 1897

### Maisons recommandées

L. CYCI, COIFFEUR Parfumerie flue des premières maisons

Brasserie Ulrich Frères Munich et Pilsen en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**Vve Jean Strübin** 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2 Combustibles Anthracite, Houille. Coke, Briquettes

TIROZZI FRÈRES. — Porcelaines Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

Jacob Schweizer Passage Du Centre Succursale: Demoiselle 88

Jean Behringer tourneur et menuisier 22 Ronde 22 Pabrication et rhabillages de scies en tous genres

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway Vétements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2 Adolphe Wasserfallen, horticulteur Primeurs. Bouquets et couronnes en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers Rue Léopold Robert 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds Spécialité de registres au prix de fabrique 10 pour º/o de remise

#### ERNY, Boulangerie 12 GRENIER 12

MAGASIN STIERLIN Téléphone Rue du Marché 🏖 Téléphone Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES Chaux-de-Fonds F. RAUSS DI-JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONGO FRERES
CHAUX-DE-FONDS
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour Hommes. Bonnetterie. Mercevie. Ganterie et Layettes.

Jules Perrenoud & Cie 42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cernier Ebénisterie soignée. — Meubles de style.

Lainages AU GAGNE PETIT Soieri e 6 Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6 Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

AUNÈGRE, 16 Balance 16 TABACS et CIGARES. — Cannes, Maroquinerie Wille-Notz Denrées coloniales. VINS et spiritueux. FARINES, sons, avoines MCRCERIE, Laines et Cotons.

Moritz Blanchet Place du Marché Teinturerie. - Lavages chimiques. Prix modéré BAINS MORITZ RONDE 20 BAINS depuis 40 centimes

Magasin alimentaire

Parc 72 CH. BURRI Epicerie fine. Conserves. Fromages divers fer choix. Huile de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTHIER & Cie Rue Neuve 10 CHA-PELLERIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

## Serre 36a Cercle Ouvrier Serre 36a

Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10 a La Chaux-ne-Fonds décialité de vins fins, Macon, Louragne, Beaujolais, Californie: — Bons vins de table aventis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

#### Memento

Chorale L'Avenir. — Répétition réglemenaire le vendredi à 9 heures du soir, au Cercle ouvrier.

## Association "La Sentinelle"

Assemblée réglementaire

Jeudi 4 février à 8 1/2 h. du soir

Café Gosteli-Pfister

Ordre du jour:

Place de l'Ouest

1. Rapport des vérificateurs.

2. Divers.

## Les meneurs

Le parti ouvrier ou parti socialiste n'existerait pas s'il n'avait pas des meneurs. Les journaux radicaux, conservateurs, libéraux, sont unanimes pour répéter cette stupide accusation de temps en temps ; et, à de certaines périodes, ils répètent cette chanson tous les jours. Est-ce que tous nos partis politiques n'ont pas des me-neurs? Est-ce que tous les partis po-lítiques n'ont pas leurs hommes dévoués, actifs et généreux?

Oui, mais les meneurs socialistes sont des ambitieux! C'est vrai, mais toutes les ambitions ne sont pas les mêmes. Il y a des hommes qui se dévouent dans l'intention de parvenir aux plus hautes positions; il y en a d'autres dont l'ambition est de voir réussir les idées et les principes qu'ils défendent.

Est-ce que les hommes éminents qui détiennent les pouvoirs dans les cantons et dans la Confédération sont tous des hommes qui se sont sacrifiés pour le bonheur de leurs concitoyens? Il y en a, mais peut-être y en a-t-il plus encore qui ont été guidés par leurs intérêts personnels?

Il peut s'en trouver de pareils dans le parti socialiste; dans ce cas, ce serait comme dans les autres partis. Cependant, il faut avouer que les ambitieux égoïstes socialistes seraient bien naïfs si l'intérêt personnel était le vrai motif qui les fait agir. Ceux qui veulent parvenir aux hautes fonctions un peu vite, se fourrent dans les rangs de ceux qui détiennent les pouvoirs de la république. Ceux là sont les malins, les hypocrites, et nous croyons que le parti socialiste en renferme moins, beaucoup moins, que les partis qui nous accusent.

Voilà 30 ans que je me suis fait meneur dans le parti socialiste et j'affirme que je n'ai jamais désiré monter l'échelle qui conduit au sommet des positions politiques, administratives, ju-diciaires, etc. Ma seule ambition fut toujours de faire naître chez les ouvriers la conviction que, s'ils savaient s'unir, ils seraient assez puissants pour conquérir la place qui leur est due d'après les lois naturelles. Ils sont les plus puissants par le nombre, et quand ils comprendront leur puissance et qu'ils voudront en user ils seront les maîtres et pourront mettre à leur place les bourgeois, les capitalistes. Ce sont les ouvriers qui ont créé le capital, les richesses; n'est-il pas juste que ces richesses leur appartiennent et qu'ils les fassent fructifier à leur avantage, à l'avantage de tous les déshérités des temps présents et des temps futurs? J'ai toujours travaillé pour obtenir ce résultat et je n'ai jamais eu d'autre ambition et je n'en aurai jamais d'autres; ce ne serait d'ailleurs plus la peine. Je mourrai bientôt sur la route que j'ai parcourue. Amen!

# La Banque d'Etat

Il nous reste à résumer les principadispositions de la loi, que nous recommandons chaudement à tous les amis du progrès, aux Suisses romands qui ne se paient pas de mots et ne se laissent pas effrayer par les épouvantails à moineaux.

La banque a son siège à Berne. Elle peut fonder des succursales, après entente avec les gouvernements cantonaux. Dans la création des succursales, la préférence sera donnée aux banques cantonales existantes ou à créer (voilà de quoi te rassurer, ô lecteur fédéraliste). Le fonds-capital, divisé en parts de 10,000 fr., est de 25 millions. Les <sup>2</sup>/<sub>5</sub> sont réservés aux cantons; la Confédération se chargera du reste et des parts qui ne seraient pas réclamées par les cantons. Elle se procurera l'argent nécessaire par une émission de titres de rente qui ne pourront être dénoncés par le créancier. Chaque canton a droit à 10 parts au moins, chaque demi-canton à 5. La Confédération répond de tous les engagements de la banque. La banque et ses succursales sont exemptes de tout impôt (ce qui est naturel puisque les bénéfices entreront dans les caisses de l'Etat).

Les opérations de la banque sont limitées à l'émission des billets, aux virements et à l'escompte. En conséquence, elle est autorisée aux opérations suivantes, à l'exclusion de tout autre: Escompte de lettres de change sur toute la Suisse, à l'échéance de trois mois au plus, et portant au moins deux signatures notoires solvables; achat et vente de lettres de change sur l'étranger, dans les mêmes conditions; avances sur nantissement, sur titres et valeurs (à l'exclusion d'actions), pour un terme maximum de de trois mois; achat d'obligations de la Confédération, de cantons ou d'Etats étrangers, au porteur, et facilement réalisables, ces achats n'étant faits qu'en vue d'un emploi temporaire des fonds de la banque; dépôts en comptes courants, avec ou sans intérêts; achat et vente de matières; émission de certificats d'or et d'argent; virements, émission de mandats et recouvrements; garde et gestion de titres.

La banque est tenue d'accepter sans

frais, dans toutes les succursales, les paiements faits à la Confédération, et d'effectuer les paiements de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir de

Les billets, fabriqués, retirés et détruits sous la surveillance du Département fédéral des finances, sont émis en coupures de 50, 100, 500 et 1000 fr. Dans des circonstances extraordinaires, l'Assemblée fédérale peut momentanément autoriser l'émission de coupures plus petites. Le montant de l'émission est fixé par l'Assemblée nationale, sur préavis du Conseil fédéral. La contrevaleur totale des billets en circulation doit être représentée soit par des espèces légales, soit par des lingots d'or, soit par des monnaies d'or étrangères, soit enfin par des effets escomptés sur la Suisse et sur l'étranger. La réserve métallique doit s'élever au tiers au moins de l'émission. En outre, la banque est obligée de posseder, en tout temps, la couverture des engagements à courte échéance, échus ou exigibles dans les dix jours. Cette converture doit consister en effets escomptés sur la Suisse ou l'étranger, en espèce ou en lingots d'or. La banque est tenue de rembourser ses billets au pair, et en espèces légales. Elle remboursera intégralement tout billet détérioré, quand le porteur en présentera un fragment plus grand que la moitié ou fournira la preuve, s'il fournit un fragment moindre, que le reste du billet a été détruit.

Les comptes de la banque sont soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale. Sur le bénéfice net, I5% seront portés au fonds de réserve. Sur le surplus, un dividende pouvant aller au 31/20/0 de fonds capital sera payé à la Confedération. Le bénéfice reviendra pour 1/4 à la Confédération, pour 3/4 aux cantons, d'après la décision du Conseil national, ou en totalité aux cantons, selon le Conseil des Etats.

La banque publiera, à la fin de chaque semaine, l'état de son actif et de son passif, et à la fin de chaque année, ses comptes annuels.

Nous omettons les dispositions pénales, sauf celle-ci, qui est assez sévère: Celui qui aura fubriqué et répandu, à titre d'annonce, de réclame ou de simple plaisanterie, des imprimés ou vignettes imitant les billets de banque, sera puni de l'emprisonnement jusqu'à trois mois ou de l'amende jusqu'à 500 frs.

La banque commencera ses opérations aussitôt le capital versé et quatre succursale organisées. Le retrait des anciens billets s'effectuera dans un délai de deux ans et demi.

La banque cantonale vaudoise, qui sst une banque mixte, choie ses actionnaires et leur distribue pour 1895, prècisément du  $6^0/_0$  — ou plutôt, distinguons! un dividende de  $4^0/_0$  sur 12 millions, soit 480,000 fr., et un superdividende de  $2^{0}/_{0}$ , soit 240,000 fr. Superdividende n'est pas dans Littré, encore moins dans le dictionnaire de l'Académie, mais c'est un mot délicieux, une vraie trouvaille, une perle! Superdividende! Ainsi les actionnaires empochent, tant en dividende qu'en superdividende, 720 mille francs qui leur arrivent en dormant, tandis que





les employés, dont la besogne est ingrate, se répartissent, et ils sont nombreux, un maigre... superdividende de 20,000 fr. Quel contraste entre ces deux chiffres, et quel enseignement.

S'il n'y avait pas d'actionnaires et que la banque cantonale vaudoise fût une banque d'Etat, l'Etat, évidemment, aurait dû emprunter pour constituer le capital, l'Etat devrait donc payer l'intérêt de cet emprunt, qui, d'ailleurs s'amortirait promptement. Mais l'Etat ne payerait pas plus de  $3^0/_0$ , la moitié du bénéfice réservé aux actionnaires, qui tirent le 60/0. Bénéfice net pour l'Etat de Vaud, 360,000 fr.

Or, en divers domaines, le canton de Vaud est à la Suisse comme 1 est à 10. Il n'est pas téméraire d'admettre que le chiffre d'affaires ot les bénéfices nets de la banque d'Etat fédérale seraient dix fois plus forts que ceux de notre banque cantonale.

Chaque année, la Confédération encaisserait au moins 3,600,000 fr., somme qui faciliterait la solution des assurances contre le chômage, la vieillesse, la maladie et les accidents.

Mais tous ces chiffres sont trop bas, puisque le bénéfice net de la banque cantonale vaudoise, en 1895, y compris la répartition au personnel, ne fut pas de 740,000 fr., mais bien de 1 million 218,956 fr. 21. La forte différence entre ces deux sommes fut versée à la réserve statutaire (135,000 fr.), à la réserve pour pertes éventuelles (150,000 fr.), à la réserve pour l'hôtel de la banque (193,956 fr. 21). Versements que la prudence dictait, mais qui sont bien élevées, et dont le dernier ne doit pas se répéter indéfiniment.

Une fois l'hôtel construit, nous croyons que 200,000 fr. versés à la réserve statutaire et à la réserve pour pertes éventuelles, suffiront amplement à maintenir le crédit de la banque cantonale vaudoise, dont le bénéfice disponible, dépensable, s'élèvera alors à un million

Encore une fois, si cette Banque était d'Etat, avec des bénéfices pareils l'Etat amortirait promptement l'emprunt nécessité par la constitution du capital initial; la dette de l'Etat finirait par s'éteindre, il n'aurait plus d'intérêts à payer, et le million serait du bénéfice net, comme à

Une banque d'Etat vaudoise gagnant un million, la banque d'Etat fédérale arriverait bien, après amortissement de son emprunt, à gagner dix millions par an. Nous voici loin des 3,600,000 fr. que nous indiquions plus haut, et pourtant l'avenir prouvera que nous ne nous égarons point dans l'utopie.

XII Nous comprenons l'opposition des im-

mobilistes, qui combattent ce qui est nouveau, quittes à le déclarer excellent dix ans plus tard; mais tous les progressistes devraient se donner laşmain sur le terrain de la banque de l'Etat. Leurs efforts combinés assureraient le triomphe d'une institution qui serait pour le peuple suisse une bonne affaire et pour l'Europe un exemple.

La Suisse allemande est favorable à cette entente. Pourquoi la Suisse romande resterait-elle en arrière, puisque le projet de loi donne au fédéralisme et aux intérêts cantonaux toutes les garanties dési-

Pourquoi rejeter tout ce qui vient de

Les gens qui votent toujours non et qui se croient de bons patriotes, ne réfléchissent pas qu'à la longue leur obstruction systématique risque de compromettre l'existence même de la Confédération. La Pologne a péri parce que chacun des membres de la Diète polonaise avait le droit de veto: Le vote négatif d'un seul député annulait les votes affirmatifs de tous les autres. C'était l'anarchie dans toute sa beauté. En Suisse, le mal n'est pas encore à ce point. Pourtant si les cantons romands, coalisés avec les éléments stationnaires des cantons allemands. continuent à faire échec à toutes les lois fédérales de quelque importance, la Confédération sera bien malade. L'Assemblée sédérale paralysée, comme autresois la Diète de Pologne, n'osera plus tenter aucune réforme, et pourtant l'heure a sonné des réformes généreuses. Par leur obstination aveugle, par leur entêtement de mulets, les gouvernants suisses du siècle dernier ont provoqué la Révolution. Les électeurs qui votent toujours non se rendent-ils bien compte des responsabilités qu'ils encourent?

Quand une loi fédérale est franchement mauvaise on qu'elle sacrifie les intérêts légitimes de la Suisse romande, nous comprenons qu'on la repousse, nous sommes les premiers à la repousser. Mais toujours voter non, sans même examiner la loi, est-ce intelligent, est-ce digne?

En terminant nous prions le lecteur de ne pas attacher trop d'importance à l'opinion des journaux qui se montrent hostiles à la banque d'Etat et vont se servir contre elles de tous les arguments déjà refutés par le Conseil fédéral. Ces jouvnaux ne sont pas libres. Ils ont pour actionnaires ou commanditaires les barons de la finance et de la spéculation, les capitalistes qui redoutent la création d'une banque franchement populaire, les hommes d'argent dont les bénéfices seront nécessairement écornés par la banque d'Etat. De là leurs protestations, leurs colères, et l'ordre donné aux rédactions d'éreinter le projet Hauser, au nom de la liberté!

### Epilogue d'une initiative

Le Comité pour la nationalisation des chemins de fer suisses nous envoie la lettre suivante qu'il adresse au Conseil fédéral à Berne:

Monsieur le Président du Conseil fédéral! Messieurs les Conseillers Fédéraux!

En réponse à la demande de refereudum contre la loi sur la comptabilité des chemins de fer suisses, « le comité d'Initiative pour la nationalisation des chemins de fer suisses > a, vers la fin de Juin 1896, fait un appel au peuple suisse, l'invitant à voter la loi quoiqu'elle soit en général, considérée comme insuffisante, tout en signant la demande d'initiative pour la nationalisation des chemins de fer suisses par voie d'expropriation.

Cette demande comporte en première

La revision de l'art. 26 de la Constitution Fédérale: « La législation sur la construction et l'exploitation des chemins de fer suisses est du domaine de la Confédération » par les Art. 26, 26bis et 26ter de la demande d'initiative, qui réclament en somme:

a. La détermination précise des sortes de lignes qui devront être rachetées,

b. Une administration spéciale des chemins de fer suisses exercée par un Conseil des chemins de fer,

c. La demande d'une décentralisation de l'exploitation, fondée sur la nature des choses et répondant aux intérêts du pavs.

Mesures concernant le personnel actuel des compagnies de chemins de fer et sa future destination,

e. Désignation dans la Constitution Fédérate de l'emploi déterminé du rapport net des lignes de l'Etat,

La compétence de la Confédération de s'approprier en tout temps des lignes, contre une indemnité déterminée plus en détail dans l'art. 26bis, et finalement.

Le droit de la Confédération d'acquérir l'exploitation de certaines lignes avant l'achat définitif, afin de juger de l'état exact des lignes pour pouvoir se garer de tout préjudice quant à la valeur réelle de celles-ci.

Nous avons entendu faire, parmi le peuple, lors de la présentation de notre initiative et même chez les plus fervents partisans de la nationalisation, du nombre desquels nous avons l'honneur de nous compter, les mêmes réserves que nous avons posées dans notre demande d'initiative, et que nous nous permettons, honorés Messieurs, d'esquisser encore. Nous vous prions d'y prêter toute votre attention. Si, comme nous l'avons déjà fait, nous reconnaissons volontiers vos efforts

en général, Messieurs les Conseillers, et ceux du Département des chemins de fer en particulier, nous ne devons et ne pouvons vous cacher que, d'après notre manière de voir, l'on ne pourra atteindre au grand but de la nationalisation des chemins de fer, que lorsque l'achat se fera à des conditions acceptables pour le peuple suisse, et lorsqu'on lui aura donné des garanties constitutionnelles que, dans cette affaire, il reste en tout temps maître de son sort.

On s'est efforcé d'attaquer violemment cette initiative de notre comité, et nous ne nous tromperons guère en supposant qu'elle sera, même dans les cercles parlementaires, l'objet de nouvelles attaques. Tout en tenant compte d'une part, des critiques modérées, nous devons, d'autre part, repousser énergiquement toute critique démesurée, comme toutes les attaques personnelles, car nous ne faisons, comme citoyens, qu'user du droit que nous garantit l'art. 121, lemma 4, de la Constitution Fédérale, de nous servir de l'initiative, et nous ne nous laisserons ravir ce droit par qui que ce soit.

Quant à l'opportunité ou la non opportunité de l'initiative que nous avons prise, nous nous permettons d'avoir notre opinion la-dessus. Si le projet de loi primitif sur la comptabilité du Département des chemins de fer avait été approuvé par les Conseils fédéraux, comme on pouvait s'y attendre, et comme l'attendaient les populations suisses, il est plus que probable, que l'on aurait renvoyé de lancer une initiative populaire à ce sujet.

Les débats qui eurent lieu dans les Conseils Fédéraux, la tenue et les discours de ceux qui semblent être personnellement intéressés dans cette question, le résultat final de la discussion et surtout l'incompréhensible recours à une demande de referendum contre une loi fortement affaiblie, nous ont décidés à persister dans notre projet d'initiative.

Dans notre réunion du 13 décembre 1896 à Zurich, l'on constata un nombre de 53,395 signatures légalisées pour la demande d'initiative formulée, et nous aurions ainsi été à même de provoquer un vote fédéral sur la demande du peuple d'une nationalisation des chemins de fer suisses par voie d'expropriation. Si nous n'avons pas fait pour le moment ce pas décisif, ce n'a point été, que nous n'eussions la conviction parfaite que l'initiative était, après comme avant, parfaitement justifiée, et accordait au peuple comme aux actionnaires des chemins de fer, à chacun ce qui lui est dû; mais parce que nous sentions le devoir d'avoir égard à ces amis de la nationalisation qui, parmi nous, voulaient prudemment attendre l'enquête du Conseil Fédéral sur la portée de la loi de comptabilité des chemins de fer. Ce désir nous a été ex

## Les errants de nuit

par Paul Féval

Première partie

Le Condamné a mort

La jeunesse d'Hector

Il v avait bien aussi une jeune femme... Mais notre pauvre Hector croyait rêver quand il avait cette vision angélique: un front pur, entouré de cheveux blonds rayonnants; de belles larmes au travers d'un mélancolique sourire. L'avait-il vue vraiment dans sa petite enfance, cette chère et délicieuse apparition, ou était-ce le rève qui vient au chevet des enfants sans mères? questions répétées sans cesse et toujours vainement.

Notre pauvre bel Hector était comme le monde lui-même, qui a ses temps historiques et ses fabuleuses périodes. Plus on veut fouiller ces espaces mythologiques, plus on s'égare dans les sentiers de l'impossible. Il faut arriver à la première date certaine, au premier fait humain, au lever de cette longue journée dont les temps poétiques ne sont que le crépuscule.

Ainsi pour Hector. Des que sa mémoire lui fournissait des réponses précises, il retombait du ciel sur la terre. Il se voyait

petit paysan dans une terre appartenant aux Legagneur. Puis, la sœur aînée du baron Michel, une bonne créature qui était morte trop tôt, l'amenait à la ville. Puis le collège et les dédains de ceux qui avaient père et mère. Puis le bureau, et encore les dédains des collègues, qui pouvaient ajouter quelque chose à leur nom de baptême.

Hector laissait là volontiers ces souvenirs de sa jeunesse maussade, mais il s'acharnait aux rèves de son enfance. Or, on n'est pas chasseur à cheval pour rêver. Le bon co-Ionel Poncelet disait déjà que sa nouvelle recrue ferait un piètre soldat, lorsque tout changea comme par magie.

Le 3e chasseur tenait garnison à Montmédy, tout près de la frontière belge. Un matin que notre Hector se promenait après la parade, il vit du monde assemblé sur le pont de la Chiers. La rivière débordée passait en tourbillounant sous les arches. Il y avait une voiture arrêtée à la tête du pont. La foule se penchait sur le parapet. Parmi la confusion des voix, Hector crut entendre qu'un enfant se noyait. Il perça la cohue. Comme il arrivait au parrapet, une jeune fille, admirablement belle, les yeux en pleurs, les cheveux épars, agitait une bourse et implorait ceux qui l'entouraient. Ses yeux tombèrent sur Hector. Il y eut un rayonnement autour de son front.

Elle s'élança. Elle lui prit les deux mains.

Elle s'écria (je ne sais si elle était folle, car Hector ne l'avait jamais vue):

- C'est vous! c'est vous! vous allez le

Elle l'entraina vers le parapet. On eût dit une sœur qui reconnaît son frère. Hector ne répondit point. Il se jeta du haut du pont, tête première. Il revint deux fois à fleur d'eau pour prendre haleine: deux fois les mains vides. La jeune fille criait:

- Pour moi! Encore! Pour moi!

Elle repoussait une vieille dame qui voulait contenir ses cris. C'était à elle la voiture. Les chevaux emportés avaient effrayé un enfant qui jouait sur le pont étroit. L'enfant avait voulu monter sur le parapet. Le pied lui avait manqué. On l'avait vu disparaitre dans le tourbillon, blanc d'écume.

Hector replongea une troisième fois et ramena l'enfant à la berge. La mère vint lui baiser les mains. Il ne vit pas la mère. La jeune fille était là, près de lui, muette désormais, et si pâle, qu'elle semblait préte à défaillir. Sa bourse était toujours dans sa main. Elle la presenta à Hector qui recula.

Elle fit un pas vers Hector. Elle lui tendit sa main, sans la bourse.

Merci! murmura Hector.

- Comment vous nommez-vous? demanda la jeune fille.

Je me nomme Hector.Hector qui ?

- Rien qu'Hector!

La bonne dame qui accompagnait la jeune fille l'appelait de loin:

- Honorine! mademoiselle Honorine! Ce nom sonnait dans le cœur d'Hector comme la voix d'un souvenir.

La foule, qui n'avalt plus peur, regardait. Honorine vit cela et rougit.

 Je voudrais... murmura-t-elle avec embarras.

Elle allait encore parler de récompense. Hector l'interrompit. Il la regarda en face et lui dit cette chose insensée:

 Si dans deux ans j'étais capitaine, m'accepteriez-vous pour flancé?

Qu'ils sont fous, ces enfants! Hector avait beau être enfant et fou, il s'arrêta stupéfait d'avoir prononcé de semblables paroles.

La belle jeune fille avait changé de couleur; ses sourcils délicats se froncèrent. Hector n'avait jamais eu peur, mais cette fois il se sentit trembler. La bonne dame arrivait. La jeune fille dit tout bas:

- Peut-être...

Elle le dit si bas et d'une façon si étrange, qu'il semblait que ce fut malgré elle. Puis elle monta dans sa voiture, qui reprit le galop. La bourse avait été pour la mère de l'enfant.

A dater de cette heure, un changement profond s'opéra chez Hector. L'ambition naquit en lui à l'improviste. Il travailla nuit et jour.



Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

prime par des personnes qui ne croyaient point que la loi sur la comptabilité, maintenant en vigueur, serait votée et se sont empressées de signer nos feuilles avant le 4 octobre. Nous ne pouvions ni ne voudions contester l'à-propos de ce désir, et nous y avons accédé en gardant les signatures par devers nous. En outre, 10,953 signatures nous ont été remises par les cheminaux non sans conditions, de sorte que nous n'avions plus le devoir formel de remettre les signatures.

Si, comme nous l'avons dit, nous reconnaissons volontiers la loyauté de vos bonnes intentions, nos craintes n'en sont pas moins grandes quant au rachat actuel de nos principales lignes d'après les concessions, et nous devons, Messieurs les hauts Conseillers, vous en laisser la res-

Si nous avons bien entendu et bien compris, la loi sur la comptabilité doit nous indiquer clairement à quelle somme se montera le rachat des 4 lignes principales: C.-S., N.-E., U.-S. et J.-S. dans le cas où le rachat s'effectuerait d'après les concessions, sans préjudicier la manière du rachat lui-même. D'un autre côté l'on nous dit que la loi stipule implicitement le rachat même. Quoiqu'il en soit, il serait tout à fait condamnable que l'on revînt maintenant, comme on le prétend dans certains cercles, en vue de la loi sur la comptabilité votée, à négocier un rachat de main à main. Il est assez étrange que l'on prétende dans ces mêmes cercles que le peuple suisse doit se résigner à payer à cette occasion 20 à 30 millions de plus qu'il ne le devrait équitablement. Qui doit donc recevoir cette somme d'argent? Ces prétentions s'accorderaient sans doute avec le cours actuel des actions.

Le rachat de main à main a été jugé par le vote populaire d'une manière claire et précise et appartient, nous l'espérons, au passé. La fusion du Jura-Berne-Lucerne avec les lignes de la Suisse-Occidentale a eu pour résultat un fâcheux incident et nous pensons que, sans en avoir des raisons impérieuses, l'on fera bien de renoncer à de pareilles transactions. Nous ne doutons pas du reste que dans les cercles parlementaires ou non-parlementaires plus ou moins intéressés, et surtout dans le monde financier, cet essai se fasse ou a été fait. C'est aux Hautes Autorités qu'il appartient pour autant qu'elles ne voudront pas ouvrir, de prime abord, les portes toutes grandes à la méfiance, de repousser résolument de telles prétentions.

En laissant d'abord aux autorités fédérales le pas sur nous dans une question de si grande importance pour l'existence économique de notre patrie, et en nous retirant pour le moment dans les rangs des spectateurs attentifs, toute la responsabilité de la question passe à la repré-

sentation législative de notre peuple. Si, dans le temps déterminé par les circonstances, une loi nous est présentée nous garantissant l'achat des chemins de fer suisses dans le sens et l'esprit de l'initiative formulée, alors nous la soutiendrons sans réserve, comme nous l'avons fait pour la loi sur la comptabilité. Mais si les lois attendues trompaient notre attente, nous nous joindrons à ceux qui estiment le bien-être du peuple suisse audessus des intérêts des compagnies de chemin de fer. Maintenant, c'est à nous d'attendre; aux autorités d'agir.

Ce sont là, très honorés Messieurs, les remarques que le comité nous a chargés de vous faire dans sa séance du 13 décembre écoulé. Veuillez non seulement excuser ces remarques aussi franches que sincères, mais les considérer, comme nous, dans l'intérêt de la chose publique.

Nous nous permettons de vous adresser également quelques exemplaires des publications qui nous ont amenés à formuler notre demande d'initiative, ainsi que quelques exemplaires de cette dernière.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers Fédéraux, l'assurance de notre considération distinguée.

Bâle, en Janvier 1897.

Au nom du "Comité pour la nationalisation des chemins de fer suisses"

Les membres du comité exécutif, Henri Gautschy. J.-F. Schär.

#### Nouvelles jurassiennes

Assemblée du 7 février à Delémont. — L'assemblée de Delémont du 7 février, convoquée pour discuter le projet de loi sur l'assistance, est fixée à 1 heure après midi, au lieu de 2 heures, comme le porte la convocation.

Bienne. - Concert. - Nous apprenons qu'il s'est constitué au sein du syndicat des ouvriers graveurs et guillocheurs de Bienne une société chorale qui, nous dit-on, donnera le samedi 6 mars à la Tonhalle un grand concert suivi de soirée dansante. Si nos renseignements sont exacts, cette soirée promet d'être une des plus agréables qui nous aura été donnée cet hiver. Pour clôturer le concert nous aurons le plaisir de voir jouer cette pièce qui a fait courir tout Chaux-de-Fonds ainsi que le Locle et qui a pour titre: Un lundi dans un atelier de graveurs. Les graveurs, paraît-il, ne ménagent aucun sacrifice pour satisfaire le nombreux public qui ne manquera pas d'assister à cette soirée. Sitôt qu'il nous sera donné de voir le programme nous reviendrons sur cette question. En attendant nous souhaitons plein succes et longue prospérité à cette nouvelle société.

(Communiqué.)

### Chronique locale

La Bernoise, société mutuelle et philanthropique (Berner-Verein). Compte-rendu de l'année 1896:

Recette				
Solde en caisse au 10 jai				
1896		Fr.	324 20	)
Cotisations et amendes		>	3245 8	5
7 mises d'entrées .		>	148 50	0
Retiré de la Caisse d'épa	argne	>	300 -	_
Cotisations arriérées .	•	n	61 -	-
	Total	Fr.	4079 5	5

1.0	_
Total Fr. 4079 55	5
Dépenses	_
Indemnités pour maladie . Fr. 2442 50	)
» un décès . » 50 –	-
Réassurances » 287 10	)
Fédération romande » 10 98	5
Frais de bureau et divers . > 136 43	5
Versé à la Caisse d'épargne » 200 -	-
» au Crédit mutuel ou-	
vrier 700 -	<b>-</b> '.
Provision au caissier » 103 70	0
Solde en caisse au 8 janvier	
1897 148 8	5

Fortune de la Société au 8 janvier 1897

Total Fr. 4079 55

Dépôt au Crédit mutuel ou-. . . . . . Fr. 1590 35 vrier Dépôt à la Caisse d'éparge. > 1925 25 Cotisations et amendes arrié-148 85 Solde en caisse Total Fr. 3685 95 Elle était au 31 décembre 1895 » 3190 28

Augmentation pendant l'année 1896 . . . . . Fr. Au 31 décembre l'effectif des mem-

bres étart de . . . . 208Nouveaux membres reçus en 1896 17 225

Diminution en 1896 par 2 décès et 2 démissions . . . . . . Effectif au 31 décembre 1896 . .

Comité pour 1897: MM. Jean Gygi, président, rue de la Chapelle 9. Léon Bannwart, vice-président, rue Léopold-Robert 17 a. Fritz Salvisberg, caissier, rue du Rocher 21. Franz Wyser, vice-caissier, rue du Collège 25. Rodolphe Jenny, Ier secrétaire, Place d'Armes 2. Ulrich Jenny, IIme secrétaire, rue du Progrès 65. Commissaires: MM. Conrad Munz, rue de la Paix 55b. Jean Gilgen, Crêtets 24. Gottl. Rindlisbacher, rue de la Serre 38.

#### Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds Du 18 au 19 janvier 1897

Naissances Kneuss, Georges-Marcel, fils de Auguste, horloger-remonteur, et de Adèle-Virginie née Huguenin-Bergenat, Bernois.

Bonardi, Henriette - Adèle, fille de Henri, peintre, et de Sophie née Bernard, Italien. Georges, fils illégitime, Bernois.

Greber, Oscar, fils\*de Léon, horloger, et de Adèle née Moser, Bernois. Rieder, Marcel-Vital, fils de Albert, horloger,

et de Maria-Margaritha née Schmuz, Bernois.

Promesses de mariage Aubert, Emile-Eugene, horloger, Vaudois, et Drehmann, Bertha-Hedwig, institutrice, Neuchâteloise.

Vuille, Henri-Louis, gérant, Bernois, Riehle, Louisa-Adèle, Neuchâteloise. Künzi, Charles, commis, Bernois, et Dubois, Louise-Emilia, tailleuse, Neuchâteloise.

Mariages civils Tanari, Louis, maitre-ferblantier, Italien, et Willen, Anna-Susanna, servante, Bernoise. Décès

21487 Hermann-Louis, fils illegitime, né le 1816 novembre 1896, Argovien. 21488 Bachmann, Johann-Heinrich, époux de

Rosine née Indermühle, né le 13 avril 1845, Zurichois.

21489 Charles-Joseph, fils illégitime, ne le ⊯21 août 1895, Berneis. 21490 Ritter, Adrien-Ferdinand, fils de Charles-Eugène et de Louise née Michel, né le

14 janvier 1897, Bernois. 21491 Enfant du sexe féminin, décédé tôt après la naissance à Albert Paratte, Ber-

21492 Maire née Cartier, Marie - Juliette, épouse de Arnold, née le 26 septembre 1863, Neuchâteloise.

21493 Wermuth, Bertha-Frida, fille de Ni-klaus et de Lucie née Diacon, née le 8 décembre 1896, Bernoise.

#### Boîte à blagues

Au restaurant:

- Garçon, vous nous donnerez, maintenant, du fromage.

-- Bien, monsieur; lequel? — Celui que vous voudrez...

Le garçon, très digne:

- Oh! moi, monsieur, je n'en mange jamais; le fromage me dégoûte!

- Je ne ferai jamais partie de la Société contre l'abus du tabac.

Et pourquoi?

- Parce que je craindrais qu'elle m'eblige à casser « ma pipe »:

#### Dernières nouvelles

Fribourg. — La Banque d'Etat de Fribourg a obtenu, peur 1896, un bénéfice net de 915,612 fr. Sur ce montant, 80,000 fr. seront versés au fonds de l'Université, 151,000 fr. au fonds d'amortissement, 75,000 fr. au fonds de réserve. Le reste sera destiné au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital de dotation.

Lugano. — L'Assemblée des délégués de l'Association démocratique chntonale, réunie dimanche à Lugano, a décidé de proposer aux comités radical et conservateur un accord pour les élections du Conseil d'Etat, qui auront lieu le 17 février sur la base du maintien de la proportion actuelle, soit trois radicaux et deux conservateurs, afin d'épargner au canton l'agitation d'une lutte électo-

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 193

## Le capitaine Lachesnaye

ERNEST CAPENDU

XIX

Le pilori

- Bah! fit le comte d'une voix ironique. Se peut-il, mon cher maitre, que vous soyez encore sous le coup de cette fatale ressemblance, et qu'en parlant au comte de Bernac, vous croyez parler à l'infâme La Chesnaye! Je vous pardonne cette fois votre erreur, seigneur Van Helmont, mais je vous en conjure, veuillez réfléchir à l'avenir avant de faire une telle confusion... Puis, ajouta Revnold en baissant la voix, vous devriez être plus prudent et ne pas vous montrer si ardent contre ce La Chesnaye. Vous oubliez peut-être qu'il possède un terrible moyen d'action contre vous, un pareil bandit est capable de tout; or, la pauvre Aldah est en son pouvoir. Sa vie répond de vous, Van Helmont. Courbez donc la tête, je vous y engage dans votre propre intérêt! Aldah aurait peut-être deux tortures pour une seule subie par La Chesnaye! Aldah et Diane sont entre les mains de cet homme ou entre celles des siens; or, il pourrait se faire que s'il subissait reellement la torture,

on se vengeat sur celles qui servent d'ôtage!

Et, reprenant à haute voix:

- Mille grâces, cher maitre, continua le jeune seigneur; la baronne vous remercie de vos excellents soins. Mais regardez donc le condamné!... Savez-vous bien que ce drôle fait une contenance héroïque! En vérité, Dieu! s'il n'avait pas l'audace de me ressembler autant, je m'intéresserais à lui. J'aime la bravoure! Et vous, baronne?

 Le fait est que ce La Chesnaye montre un courage étonnant! répondit Catherine.

- Ma fille!... ma fille!... balbutia le prévôt. Si ce supplice était son arrêt de mort!

Ce serait la faute des juges et du seigneur Van Helmont, répondit Bernac; mais espérons que le ciel sera pour nous!

La voix du comte de Bernac fut couverte par le son des trompettes: La Chesnaye venait d'être saisi par le bourreau. Le supplice commençait; le condamné allait être couché sur la croix de Saint-André.

La Guiche, d'Herbaut, Marc, Giraud, Richard, dominés par le terrible spectacle qui allait avoir lieu, n'avaient d'yeux que pour le pilori... Le prévôt, plus pâle et les traits plus décomposés encore, se tenait cramponné au balcon; Van Helmont, le front penché, et la main droite enfouie sous ses vêtements, déchirait de ses ongles les chairs de sa poitrine... le savant comprenait son impuissance. Bernac et Catherine causaient

avec une insouciance affectée... La foule attendait muette et attentive... Les argotiers hésitaient... Les exempts et les archers faisaient bonne veille.

Sur un signe du bourreau, ses deux aides saisirent le condamné et l'enlevèrent. A ce moment, un cri effroyable, un rugissement de terreur, suivi aussitôt d'un double rugissement plus effrayant encore, éclatèrent à gauche de la place.

La foule se rua épouvantée; un tumulte indescriptible bouleversa la place, et les flots du peuple vinrent se briser sur les façades des maisons... Un espace vide demeura au milieu de ces vagues humaines, comme un ilot sous-marin surgissant tout à coup au au sein d'une tempête... Dans cet espace vide, un tigre gigantesque et un lion furieux tenaient sous leurs griffes trois cadavres ensanglantés.

D'où venaient de tomber ces animaux féroces? Par qu'elle issue s'étaient-ils subitement élancés? Personne n'aurait pu le dire; mais la foule affolée, terrifiée, foudroyée, cédait à la terreur et se précipitait pour fuir le danger. C'était un pêle-mêle épouvantable... On ne marchait plus sur le terrain de la place, on marchait sur un pavé de corps étendus. Les cris de douleur, d'effroi, de rage s'élevaient en clameurs insensées.

— A moi, El-Kebir! à moi, Bacchus! hurla tout à coup La Chesnaye en échappant aux mains du bourreau stupéfait.

Le lion et le tigre poussèrent un double rugissement, plus épouvantable encore que le premier, et se précipitèrent vers le pilori, laissant derrière eux un sentier sanglant et parsemé de cadavres et de blessès.

En un seul bond les deux animaux eurent atteint la plate-forme, et la, s'arrêtant subitement sur un geste imperatif du condamné. se roulèrent à ses pieds.

- Sus! en avant la petite flambe! hurla le grand coësre en sautant par la fenêtre. Les argotiers, électrisés, le suivirent.

 La Chesnaye! La Chesnave!... vociféra en même temps une voix partie de l'autre côté de la place, et une seconde troupe d'hommes bondit vers les archers

Alors ce fut quelque chose d'affreux, d'indescriptible, d'horrible, dont rien ne pourrait donner une idée. Plume et pinceau sont trop pauvres pour retracer un pareil tableau.

La place ressemblait à un champ de carnage, au préau d'une maison de fous furieux, à un cercle de l'enfer, à un chaos fantastique, étrange, infini.

Hommes, femmes, enfants, vieillards se heurtaient, se poussaient, s'écrasaient, se foulaient, se ruant vers toutes les issues Les exempts, les archers attaqués de toutes parts, rendaient coups pour coups, tombaient, criaient, tuaient, s'efforçaient de s'ouvrir un passage. Les pénitents, glacés d'effroi, avaient cessé leurs chants, et, embarrasses dans leurs longues robes, devenaient les premiers victimes de la terreur générale.



95 c.

75 c.

### Théâtre de la Ch.-de-Fonds Direction: A. Bornier

Concert 8 1/4 h. Portes 7 3/4 h. Mardi 2 Février 1897 Une

#### seule Représentation extraordinaire avec le concours de

Mile Suzanne DE MAULMONT, de la Gaîté. M. Félix BIENFAIT, des Nouveautés, M. AUTHIÉ, Mme DELAGRANGE, M. JABLIN, M. DARTHENAY, M. Henri MAURI et M. MAUREL.

Deux grands succès dans la même Soirée!

### Les Noces de Savarin

Pièce bouffe en 3 actes, de M. Alb. Pajol On commencera par

# Yoyage au Mont-Blanc

Comédie-vaudeville en 3 actes de M. Henri Maurice

Billets en vente chez M. Léop. Beck et chez Mme Evard-Sagne, au Casino. Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.

# 1<del>222222222</del>

La Chaux-de-Fonds  $N^{\circ}$  9, Rue Neuve,  $N^{\circ}$  9

Prix unique et maximum

Chaque complet cier seulement

chaque Manteau offi-

Pantalons pour 8, 10, 12, 14 et Les meilleurs 15 fr. Habillement pour garcons

Le Nº 1, 6 fr.

Le meilleur Nº 1, 10 fr.

#### LES MAGASINS

sont ouverts le dimanche

Prière de bien faire attention au numéro de la 🚯 maison et au nom.

#### Gours de coupe et de couture dès le 1er février au prix de

**555555555**555

Fr. 12

2 leçons par semaine par Mme Schoeni-Perret, professeur de coupe, Daniel JeanRichard 5, élève de Mlle E. Grand'homme à Paris

#### et seule diplomée en Suisse

Malgré toutes les calomnies dirigées par une personne intéressée de notre ville, les élèves peuvent être assurées qu'elles trouveront un enseignement aussi dévoué que patient

Pour apprenties couturières, l'application d'autres procédés sera démontrée en vue des examens. 25

### **Boucherie - Charcuterie** Ed. Schneider

Ancienne boucherie F. Epplé 4, rue du Soleil, 4

BŒUF, 1re qual., à 70 et 75 c. le  $\frac{1}{2}$  k. Beau gros YEAU à 60 c. le 1/2 kilo.

MOUTON, 1re qual., dep. 70 c.le 1/2 k. PORC frais, salé et fumé depuis 70 c. le 1/2 kilo SAINDOUX pur, à 80 c. le 1/2 kilo

CHOUCROUTE, à 20 c. le kil.

Beau choix de Lapins Se recommande,

Edouard SCHNEIDER.

A vendre d'occasion un lit Louis XV, complet, matelas, bon crin, duvets et duvet d'édredon pour 160 fr. Canapé 30 fr., Tables ronde, ovales, massives, tables carrées, tables de nuit. Fauteuils de malades à 8 fr., 4 chaises pour 8 fr. Un ex-cellent fourneau à coke avec bons

des Fleurs 2, au 1er étage.

### Machines à décalquer

Système GRETILLA - BREVET No. 9799

chez M. Ch. REYMOND, Mécanicien

Jaquet-Droz 14a — CHAUX-DE-FONDS — Jaquet-Droz 14a Prix sans procédé Fr. 75

ESCOMPTE 5 0/0

payable de suite en JETONS ou par CARNETS d'escompte remboursables au gré du client

FROMAGE GRAS de la Chaux d'Abel FROMAGE GRAS de la Sagne

70 c. LIMBOURG extra fin

TOMMES DE SAVOIE

BRIE et SERVETTE la pièce 20 c.

🕶 Beurre salé le pain 1 fr. 20 🖜

BEURRE fondu le demi kilo 1 fr. 25

**THON** ouvert **1** 30  $^{4}$ 2 k. qualité extra

## GUINAND & DUPUIS

4, Place Neuve CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 0/0

### Etoffes pour Bals et Noces

en soie, laine, mohair, tule, velours brocard

Gaze dorée et argentée, gaufrée, etc

Grand choix en étoffes les plus nouvelles et les plus modernes aux prix les meilleurs marchés

Etosse complète pour une robe de soie a 15 fr.

ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pure laine, pour vêtements de Dames et de Messieurs, dans les plus fines

et les plus pratiques. — Echantillons franco 590 10 Zurich — ŒTTINGER & Cie — Zurich

🛮 Ivrognerie, 3 guérisons :

Il y a quelque temps déjà que j'ai fait usage de votre traitement contre l'ivrognerie et je dois dire que les résultats obtenus ont été très heureux. C'est pourquoi je ne puis que recommander l'emploi de votre méthode, espérant ainsi être utile aux personnes qui pourraient en avoir besoin. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de rechûte chez notre patient; il n'a plus aucune envie de boire, îquoiqu'il n'éprouve pas de dégoût. C'est donc à votre procédé que j'attribue ce succès inattendu dont je suis très heureux et je vous en témoigne ici ma plus sincère gratitude. Louis Sick à Bellenberg (Bavière).

Les résultats de votre traitement contre l'ivrognerie ont dépassé mon attente. Notre patient est radicalement guéri de son penchant à l'ivrognerie, car depuis l'emploi de votre méthode, il n'y a pas eu de rechûte. Je recommande donc votre méthode à tous les intéressés, non seulement parce qu'elle n'est pas nuisible à la santé, mais encore parce qu'elle peut être appliquée à l'insu du malade. André Locher à Breitenrode près d'Oebisfelde (Saxe).

Votre traitement de l'ivrognerie a radicalement guéri le patient de son

penchant à l'ivrognerie, dont il ne reste aucune trace. La personne en question est maintenant capable de remplir les charges qui lui incombent avec toute exactitude, ce qui lui était impossible auparavant pendant qu'elle était adonnée à la boisson. Je constate donc avec plaisir l'efficacité de votre cure, en même temps que je dois reconnaître qu'elle n'a aucun effet nuisible sur l'organisme. Les résultats sont également assurés en appliquant la cure avec ou sans le consentement du maladc, car le traitement ne le dérange en aucune façon. Jaques Wäder, à Mary-le-Grand (Fribourg). L'adresse: "Policlinique privée Kirchstrasse, 405, Glaris".

## Brasserie de la Serre

Tous les mercredis soirs dès 7 1/2 heures

FONDUES à toute heure

Se recommande G. Laubscher.

Parc 90. Bel appartement de 3 pièces et dépendances, 2me étage.

Parc 89. Tout le rez-de-chaussé 6 pièces, 2 alcôves et doubles dépendances; conviendrait pour ate-

lier avec logement. Parc 90. Bel appartement de 4 pièces et dépendances, 1er étage. Parc 90. Une belle grande cave cimentée; eau installée.
Parc 87. Un beau petit logement

de 2 pièces et dépend. 2me étage. Léopold-Robert 80. Un magnifique logement de o preces, dépendances, eau et gaz, concierge, 11 que logement de 6 pièces, doubles

S'adresser à M. P.-G. Gentil, gérant, tuyaux à 10 fr. 30 S'adresser à M. P.-G. Gentil, gérant, S'adresser à M. Fritz Rubin, rue rue du Parc 83, à la Chaux-de-Fonds.

- TÉLÉPHONE -

Glaces

Régulateurs en tous genres, son-nerie cathédrale, Réveils, GLACES nouveauté, TABLEAUX variés.

Fort escompte au comptant

Vente par versements mensuels E. Huguenin - Droz

38 Serre REPRÉSENTANT Serre 38

### Café-Brasserie 16, Rue du Stand, 16

Vins et Liqueurs

### de 1er choix BIERE Ulrich frères

Se recommande,

Le Tenancier.

A louer rue de la Demoiselle 98, pour de suite ou pour St.-Georges prochaine, un 1er étage de 3 chambres, cuisine, corridor, balcon et dépendances.

Albert Barth, rue Da
Albert Barth, rue Da-

Collège de la Chaux-de-Fonds

## Conférence publique

mardi 2 février 1897

à 8 1/2 heures du soir à l'Amphithéâtre

Insectes et Fleurs, par M. F. Tripet, professeur à l'Académie.

#### Société de Consommation

de la Chaux-de-Fonds

Rues Jaquet-Drez 27 Parc 54 Industrie 1 Domoiselle 111

### Charbon pour repasseuses

première qualité le paquet de 2 k. 45 c.

#### Excellent Vin garanti pur jus de raisins frais

Encore quelques centaines de litres de

le litre 35 c.

Maritza

à 40 c. le litre

L'Asile de nuit se recomman-sonnes charitables de bien vouloir délivrer des bons de nourriture ou de logis munis d'un timbre ou cachet et du nom du porteur, aux pessonnes nécessiteuses en passage ou sans abri, vu que jusqu'à présent les bons ont servi au soutien et à la prospérité de l'Asile.

Lits depuis 50, 60, 70, 80 c. 1 fr., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.

Lits à la semaine, depuis 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 à 5 fr., selon les lits ou les chambres.

Coucher depuis 30, 35, 40, 50 c. à deux par personne.

ANNA GUILIANO

pour le 23 Avril 1897:

Parc 84. Ier étage de 3 pièces et alcôve. 570 fr. Parc 86. 2me étage de 3 pièces et

Paix 81. 2me étage de 3 pièces et alcôve. 560 fr.

alcôve. 510 fr.

480 fr.

Progrès 101. 2me étage de 3 pièces. 460 fr. Progrès 101. Rez-de-chaussée de 2

pièces. 380 fr. Progrès 103. 3mº étage de 3 pièces. 440 fr.

Serre 103. 2me étape de 3 pièces. 520 fr. Serre 103. 3me étage de 3 pièces.

Paix 67. 2me étage de 3 pièces.

Demoiselle 91. Sous-sol de 2 pièces.

Demoiselle 93. Sous-sol de 2 pièces. 375 fr. Nord157. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. 480 fr.

Parc 78 bis. 2me étage de 3 pièces, corridor et alcôve. 600 fr.

S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75.

Avis officiels de la

## Commune de la Ch.-de-Fonds

Le public est avisé que les bureaux du Président et du Secrétaire du Conseil Communal et de la Direction de Police sont transférés dès le 1er Février 1897 à l'Hôtel Communal, rue de la Serre 23. Direction de Police.

## Brasserie du SQUARE

TOUS LES JOURS

### CHOUCROUTE avec viande de porc assortie

Véritables

Sancisses de Francfort et Wienerl avec Meerrettig

RESTAURAIION à toute heur TOUS LES JEUDIS

#### à 71/2 h. du soir TRIPES - TRIPES

Modes de Caen et Neuchâteloise

Se recommande Numa Sandoz Menuisier-Ebéniste

### Oscar VEUVE 58, rue de la Demoiselle, 58

se resommande à Messieurs les gérants et propriétaires pour tout ce qui concerne sa profession.

Meubles en tous genres Réparations — Prix très modérés

DEPOT DE LA

Brasserie Ulrich Frères

Bière en litres et en bouteilles JACOB ISCHER Hôtel-de-Ville 48 - Chaux-de-Fonds

### Café de Tempérance à louer

Rue de la Demoiselle 98 pour époque à convenir ainsi que plusieurs logements

et magasins. S'adresser à Albert Barth, rue JeanRichard 27.

# 2 beaux Logements

de 2 à 4 pièces, eau, cours, jardin, à remettre pour de suite ou le 23 Avrii 1897, situé rue du Nord 9.

— Prix modiques. - Prix modiques.

# Boucherie – Charcuterie

D. DENNI 14, Rue de la Balance, 14 BŒUF à 75 et 80 ct. le 1/2 kilog 70 , , , VEAU , 60 , 70 PORC frais à 80

LARD gras pour fondre à 60 le ½ k. SAINDOUX fondu pur à 60 et 75 ct. le demi-kilo. SAUCISSE à la viande à 1 fr. le ½ k. rôtir à 80 ct. le 1/2 k. aufoie à 50 et 80 ct. le 1/2 k SCHÜBLING de St-Gall à 60 la paire. SAUCISSE de Viennes à 20 ct. la

LARD salé et fumé à 80 et 90 ct. le 1/2 kilog CHARCUTERIE cuite à 1,80 le 1/2 k JAMBON de Westphalie

CERVELAS et GENDARMES à 15 et 20 et la pièce. 869 SAUCISSON de Gotha et SALAMI BALLERON à 1 tr. le ½ kilog.

Tous les JOURS

#### Lapins Frais

Jambons de 4 à 6 livres à 60 ct. le ½ kilog. Téléphone

Se recommande. STEIGER

### Comestibles VERMOUTH Francesco Cinzano à Milan, le lit. 1 fr. 50 verre

VÊRMOUTH Fratelli Gancia, à Milan, le lit. 1 fr. 30 verre

VERMOUTH Ciravegna Manzioli à Milan, le lit. 1 fr., verre

façon Champagne, la bouteille 1 fr. 30 (verre perdu).

Ces articles me proviennent directement, je puis les garantir comme étant absolument purs. 897